

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Cadastre.....

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Finances
Instruction
Police2.....
Travaux5.....
Intérieur3.....
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie1.....

3211.mb **PROJET** 30/1/76
d'arrêté présenté par le département
des travaux publics.....

Timbre du Conseil d'Etat ✓

Feuille d'avis ?
OUI - ~~NON~~

Presse ?
OUI - ~~NON~~

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins sur
le territoire de la commune de Veyrier.

du

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Veyrier du 9 décembre
1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

- a) - Chemin des Boqueteaux
au chemin privé, sans issue, partant du chemin des Marais et
desservant un lotissement de villas.
- b) - Chemin de Chantefleur
au chemin privé desservant un lotissement de villas, partant
du chemin Antoine-Martin et aboutissant au chemin Henri-Berner.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er avril
1976.

CONSEIL D'ETAT
du - 4 FEV. 1976